

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2759

présenté par

Mme Goulet, M. Mbaye, Mme Cariou, M. Gaillard, Mme Rixain, Mme Vanceunebrock,
Mme Melchior, M. Buchou, Mme Bagarry, Mme Pitollat, M. Haury, Mme Rauch, M. Vignal,
Mme Degois, M. Grau, M. Testé, Mme De Temmerman et Mme Oppelt

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 52, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.